

## **Pipeau Pour Couler nos Rémunérations.**

FO n'a pas signé "PPCR", on savait déjà pourquoi, mais on ne s'attendait pas à ce que la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) donne le bâton pour se faire battre!  
En effet, sur son propre site Internet, la DGAFP veut vous rassurer grâce à son simulateur spécial pour bien appréhender le fameux "transfert primes - points" en nous disant que vous n'avez pas perdu d'argent:

**FO DGFIP 73 AFFIRME QUE C'EST FAUX !!!**

A l'issue du rendez-vous salarial de mars 2016, il a été décidé de revaloriser le point d'indice en deux temps : Juillet 2016 de 0,6 % puis en Février 2017 de 0,6 %, soit selon la DGAFP 1,2 % en tout. C'est inexact !!!

Rappelons que + 0,6 % au 1er juillet 2016 correspond à une moyenne annuelle + 0,3 % pour la totalité de l'année 2016 et que + 0,6 % au 1er février 2017 revient à + 0,55% pour la totalité de l'année 2017) soit +0,85165% pour l'ensemble des 2 années 2016 et 2017 et non +1,2% comme l'annonce le site!!!

On est loin de la perte de pouvoir d'achat qui nécessiterait un rattrapage de 9 points depuis Juillet 2010!!!

Comme **FO DGFIP 73** ne parle pas sans démonstration, voici le calcul de cette perte salariale :

Date	I P C
2016-09	128,38
2010-07	121.04

*\*IPC : Indice des prix à la consommation*

Le différentiel de l'IPC est de 7,34 points.

De plus, le taux de cotisation augmente chaque année de 0,27 point pour être progressivement aligné sur celui du privé (10,55%). Il était de 7,85 % en 2010 et atteindra à terme 10,55%.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il atteindra 9,74 % contre 9,47 % à ce jour .

Ainsi, à ce jour, la perte de pouvoir d'achat depuis 2010 liée à cette hausse des cotisations est, en valeur relative de 1,62 point.

On obtient une perte générale du pouvoir d'achat de l'ordre de 9 points.

Pour **FO DGFIP 73**, "PPCR" tourne le dos à nos principales revendications :

- Il ne répond pas à la perte de salaires que les agents ont connue depuis 2010.
- Il évacue la refonte globale de la grille indiciaire de la Fonction publique.
- Il allonge la durée des carrières des agents qui autofinanceront leur « revalorisation ».
- Il favorise des échelons là où aucun agent ne sera jamais affecté.
- Il organise des pertes de salaires sur le long terme .

Enfin, le protocole fait de l'inter-ministériarité, de la fusion des corps et de cadres statutaires communs, donc de la remise en cause des statuts particuliers, un prérequis inacceptable, alors que la réforme territoriale, déclinée dans toutes les administrations de l'Etat imposent mobilité et suppressions de services.

**"PPCR" sera donc l'arme technique pour achever le service public.**

**FO DGFIP 73 refuse cet enfumage et réclame PLUS DE FLOUZ et MOINS DE FLOU !**